
Nombre de membres

Séance du samedi 27 juin 2020

en exercice: 7

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juin à 10H00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 juin 2020, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Jean Pierre LASSERRE, Maire.

Présents : 7

Sont présents: Jean Pierre LASSERRE, Xavier CHAUVAC, Jacques COUDERT, Jean-Luc VERT, Gérard VELLES, Henri GAUCHIE, Chantal BAILLY ALLARD

Votants: 7

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jacques COUDERT

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 Juin 2020

Budget Primitif 2020 : Vote du taux des taxes locales - contenu de l'article 6232 (Fêtes et cérémonies) - subventions aux Associations...

Travaux de réfection de la toiture du clocher de l'Eglise : choix de l'Entreprise

Travaux de voirie 2020 : programme et lancement d'appel d'offres

Vote du Budget Primitif 2020

Affaires diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 Juin 2020

Après en avoir eu lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 03 Juin 2020.

Délibération n° 2020-29 en date du 27 Juin 2020 portant sur le vote des taux des Taxes Locales – Année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide pour l'année 2020 de modifier les taux des taxes locales ainsi qu'il suit : un coefficient d'augmentation de 1.010013 est appliqué à chaque taux, donnant les résultats suivants :

- **Foncier Bâti** : passe de 12.40% à **12.52%**
- **Foncier Non Bâti** : passe de 98.15% à **99.13%**

Délibération n° 2020- 30 en date du 27 Juin 2020 portant sur les mandatements émis sur l'article 6232 au Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il convient de dresser la liste des dépenses qui pourront être imputées sur l'article 6232 de la comptabilité M14, soit "Fêtes et Cérémonies", au cours de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, définit le contenu de l'article 6232 tel qu'énuméré ci-après :

- Repas des Aînés;
- Achats divers liés aux fêtes de Noël, décorations...
- Gerbes pour obsèques et cérémonies commémoratives
- Repas divers liés aux affaires communales.

Délibération n° 2020- 31 en date du 27 Juin 2020 portant sur les subventions aux Associations – Année 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser la liste des subventions attribuées aux Associations à inscrire au Budget Primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'**inscrire en 2020** les subventions suivantes : COMITE des FETES de BASSIGNAC : 800€ ; LIGUE contre le CANCER : 100€ ; SAPEURS POMPIERS BEAULIEU : 100€ ; FAMILLES RURALES de MERCOEUR : 200€ ; CDJA : 30€ ; TELETHON : 100€ , ANACR: 30€ ; La Fondation du Patrimoine : 60€ ; SSIAD de la Xaintrie : 50€ ; Association Sportive Ecole de Beaulieu : 60€ et un complément de 120€ (à définir par délibération si nécessaire en cours d'année).
Un crédit de 1 650 € sera inscrit au Budget Primitif 2020, article 6574.

Délibération n°2020-32 en date du 27 Juin 2020 portant sur les travaux de réfection de la toiture du clocher de l'Eglise : Choix de l'Entreprise

Suite à la délibération n° 2020-04 en date du 11 février dernier programmant les travaux de réfection de la toiture du clocher de l'Eglise, Monsieur le Maire soumet à l'ensemble du Conseil Municipal le seul devis reçu en Mairie :

* Entreprise Denis DUPLOUY à 46130 LAVAL-DE-CERE (agrée par les Bâtiments de France) pour un montant de : 27 889€.00 HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de BASSIGNAC-LE-BAS :

*** accepte la proposition de l'Entreprise DUPLOUY à LAVAL-DE-CERE (Lot) et décide de lui confier les travaux pour un montant de 27 889 € HT, soit 33 466.80 € TTC.**

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Délibération n°2020- 33 en date du 27 Juin 2020 portant sur les travaux de VOIRIE – Année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

* décide de réaliser les travaux de voirie suivants :

- Voie Communale du bourg à «Culagne» ;
- Voie Communale de « Chauviat » : purge des racines et émulsion
- Voie Communale de la « Borie Basse ».

*autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès de diverses Entreprises.

Délibération n° 2020-34 en date du 27 Juin 2020 portant sur les Délégués à la Commission des Travaux.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de la Commission des Travaux suivant les modalités prévues en vigueur dont le résultat est le suivant :

Monsieur CHAUVAC Xavier ; Monsieur GAUCHIE Henri

Monsieur VELLES Gérard; Monsieur VERT Jean-Luc

Monsieur COUDERT Jacques et Madame BAILLY ALLARD Chantal sont élus

membres de la Commission des Travaux à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre LASSERRE, Maire, est membre de droit.

Délibération n° 2020-35 en date du 27 Juin 2020 portant sur la désignation d'un référent « Tempête ».

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de désigner dans chaque commune un Elu qui sera l'interlocuteur auprès d'ENEDIS en cas de tempête, coups de vent violents...

Après délibération du Conseil Municipal et à l'unanimité, est désigné « Référent Tempête » sur la commune de BASSIGNAC-LE-BAS (Corrèze) :

Monsieur Jean-Luc VERT, 1er adjoint, domicilié 3 route des Moulins 19430 REYGADES .

Délibération n° 2020-36 en date du 27 Juin 2020 portant sur la désignation des délégués à l'Instance de Coordination pour l'Autonomie (ICA) des Xaintries.

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de désigner des délégués à l'ICA des Xaintries (Instance de Coordination pour l'Autonomie) suivant les modalités prévues en vigueur.

Après délibération du Conseil Municipal et à l'unanimité, sont élus :

Délégué titulaire : Monsieur Henri GAUCHIE, conseiller municipal, domicilié à "La Gane" BASSIGNAC-LE-BAS;

Délégué suppléant : Monsieur Jean-Pierre LASSERRE, Maire, domicilié au "Gasquet" BASSIGNAC-LE-BAS.

Délibération n° 2020-37 en date du 27 Juin 2020 portant sur les délégations de pouvoirs au Maire

Vu l'article L 2122-22 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Conseil Municipal à consentir au Maire, par délégation, certaines attributions d'exercices ;

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de BASSIGNAC-LE-BAS décide, pour la durée de son mandat, de confier au Maire, Monsieur Jean-Pierre LASSERRE, les délégations suivantes dans la limite de 4 000 euros à chaque objet :

- *prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
- *passer les contrats d'assurance ;*
- *décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;*
- *prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière;*
- *accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;*
- *fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*
- *fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;*
- *intenter, au nom de la Commune, les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;*
- *régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.*
- *D'exercer au nom de la Commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme.*
- *L'intéressé n'a pas pris part au vote. La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2020-13 en date du 23 mai 2020.*

Délibération n°2020-38 en date du 27 Juin 2020 portant sur le dossier ADRESSAGE: Choix du fournisseur de matériels

Suite à l'opération ADRESSAGE, la phase ETUDE étant terminée, Monsieur le Maire soumet à l'ensemble du Conseil Municipal le devis reçu en Mairie concernant l'achat de panneaux et supports (47 panneaux de rues) et 110 plaques de numérotations :

* Entreprise ALEC Collectivités/ Lacroix Signalisation à 47600 NERAC pour un montant de : 2 893€.50 HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de BASSIGNAC-LE-BAS :

*** accepte la proposition de l'Entreprise ALEC COLLECTIVITES/LACROIX SIGNALISATION à NERAC (Lot et Garonne) et décide de lui confier les fournitures de matériels d'adressage pour un montant de 2 893.50 € HT, soit 3 472.20 € TTC.**

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Délibération n° 2020-39 en date du 27 Juin 2020 portant sur le vote du Budget Primitif 2020 de la COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Vote le Budget Primitif 2020 de la COMMUNE équilibré en recettes et en dépenses aux montants suivants :

- **Section de FONCTIONNEMENT** : 145 015 €

- **Section d'INVESTISSEMENTS** : 89 328 €

Affaires diverses

Le Conseil Municipal prend note des informations suivantes :

Dissimulation du réseau BT/FT au bourg

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Bureau d'études SOCAMA avait réalisé des plans en 2009 qui doivent être actualisés. Un nouveau projet nous parviendra avec un devis courant septembre 2020. Des subventions pourront alors être sollicitées.

Bornes WIFI

Le PETR envisage de proposer aux communes du territoire Vallée de la Dordogne, d'implanter des bornes WIFI afin de satisfaire la demande des touristes et des habitants. Ces accès seront gratuits et sécurisés et profiteront aux professionnels du tourisme.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 11H45.